

MAIRIE DU HEZO
56450

PROCES-VERVAL du CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Le Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 14 – Présents : 13 - Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2016

Affichage : 15 janvier 2016

Dépôt en Préfecture : 29 janvier 2016

Publication : 29 janvier 2016

PRESENTS :

Loïc LEBERT - Laurence LEMORE - Bernard CLICQ - Isabelle COMTE - Marie-Christine CHAMPLON – Frédéric FEURTY - Florence FRANCOIS - Thierry ROCHER - Nelly MOUGEL - Philippe GAIN - Jean-Pierre ROY - Marie-Françoise LE CADRE - Christophe LE GAL

ABSENT : Antoine BAMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre ROY

Monsieur le MAIRE, avant l'ouverture de la séance, fait part de l'absence du secrétaire général en congés avant son départ à la retraite à compter du 1^{er} février. Il salue la présence de Monsieur CABON dans le public, son futur successeur à compter du 1^{er} mars. Il assurera pour le mois de février une présence partagée avec la commune de Brandérion qui l'accueille actuellement.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PRESENTATION DU CONTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

Ce dernier fait état d'aucun commentaire supplémentaire et est voté à l'unanimité des présents.

01/2016 VANNES AGGLO – MODIFICATION DES STATUTS

Présentation par Monsieur le maire de la modification des statuts en vue de la dernière observation de la loi Notre. Il est remis à l'ensemble des membres du conseil les documents de l'agglomération avec les modifications portant sur les statuts. Le changement principal est constitué par le transfert de la zone d'activité communale à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est rappelé que ces nouvelles orientations impacteront l'économie de la commune et les élus y seront particulièrement vigilants.

Le conseil, après avoir délibéré, accepte les termes de la délibération après un vote à mains levée par quatre abstentions et neuf voix pour.

02/2016 AMENAGEMENT LANN VRIHAN – demande de subvention

Il est présenté aux membres du conseil la demande de subvention pour les travaux concernant le traitement des eaux pluviales de la zone artisanale. L'étude a été menée par le cabinet HYDRATEC sous la responsabilité de Madame MORVAN.

Cette démarche, qui a pris du retard, rentre dans le cadre de la requalification des eaux du Golfe. Elle répondra aux orientations de la commune pour garantir la préservation des milieux et limiter les rejets en milieu naturel.

Le conseil après délibération vote à main levée à l'unanimité ce bordereau.

03/2016 AMENAGEMENT LANN VRIHAN avenant n°1

Dans le cadre de l'aménagement de la zone de LANN VRIHAN, il est proposé au conseil le vote de l'avenant n°1 avec l'entreprise **EUROVIA**. Ces travaux, établis suivant les prix unitaires du bordereau de base du marché, prolongeront les travaux sur les caniveaux pour les eaux pluviales sur l'impasse Divelen et la rue Liorh Vraz pour un montant de 7 447,00 € H.T.

Isabelle COMTE trouve étonnant que le bordereau mentionne l'entreprise EUROVIA alors que le marché a été signé avec l'entreprise EIFFAGE.

Le MAIRE l'informe que les vérifications seront faites le lendemain de ce conseil municipal. L'extrait des délibérations sera corrigé si nécessaire avec le nom de l'entreprise titulaire du marché.

Le conseil après délibération approuve cet avenant à main levée (une abstention et douze voix pour) et donne autorisation au maire à signer tout document relatif à cette décision.

04/2016- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS

Nelly MOUGEL a souhaité qu'un adjoint la remplace en tant que vice-président afin de porter les dossiers du CCAS lors des bureaux municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de la remplacer en tant que vice-président par Marie-Christine CHAMPLON, adjointe aux affaires scolaires. **Nelly MOUGEL continuera bien entendu de siéger au CCAS.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents ce remplacement.

05/2016 ACQUISITION DE PARCELLE A 957 - zone de LANN VRIHAN

Dans le cadre de l'aménagement de la zone artisanale il est demandé au conseil municipal de modifier la délibération du 22 juin 2015. Il s'agit de la faire coïncider avec les futurs actes de cession pour l'achat par la commune de la parcelle A 957 d'une capacité de 1 442m² pour le prix de 10 094€.

Le conseil municipal après délibération s'est prononcé par vote à main levée à l'unanimité et autorise monsieur LE MAIRE à signer tout acte si rapportant.

06/2016 PARC NATUREL REGIONAL – adhésion au groupement de commandes PANNEAUX de SIGNALISATION « entrées du parc »

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de panneaux de signalisation Ces panneaux de type E33 de couleur marron à listel blanc comprenant le logo du parc sur partie gauche et les mentions littérales seront présentées en français et breton.

La commande portera sur deux éléments, l'un à l'entrée du bourg rue Lann Vrihan à la hauteur du musée du cidre, l'autre rue du Moulin à la hauteur du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée, a approuvé à l'unanimité la convention constitutive de ce groupement de commandes. Il donne pouvoir au maire pour signer tout acte si rapportant.

07/2016 DESIGNATION D'UN DELEGUE à VANNES GOLFE HABITAT

A la demande de Vannes Golfe Habitat, il est demandé à Monsieur le Maire de présenter un suppléant pour la commission d'attribution des logements sociaux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Monsieur Philippe GAIN, membre du CCAS, se propose. Le conseil retient sa candidature à l'unanimité et le désigne.

A la suite de ce dernier bordereau, Monsieur le Maire lève la séance et procède, comme à son habitude, au tour de table traditionnel et donne la parole au public.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Pierre ROY

LE MAIRE
Loïc LEBERT